



Feuille de route du Gouvernement pour un nouvel avenir des Trains d'Equilibre du Territoire

7 juillet 2015

Les Trains d'Equilibre du Territoire constituent une composante essentielle de la desserte de nombreux territoires.

Toutefois, ces trains ne répondent aujourd'hui plus de manière satisfaisante aux attentes des voyageurs, en termes de dessertes comme de qualité du service. L'offre est hétérogène, souvent mélangée avec celle des TER. La ponctualité se dégrade. Le matériel roulant est ancien (plus de 35 ans d'âge en moyenne). La satisfaction du client recule.

Un constat s'impose : ces trains perdent chaque jour du terrain face aux nouvelles offres de mobilité qui se développent et séduisent les clients :

- **Depuis 2011, ce sont près de 20% de voyageurs en moins à bord des TET**, qui se sont notamment orientés vers le mode aérien ou le covoiturage;
- **Cette évolution devient financièrement insoutenable** : de 330 M€ en 2014, le déficit d'exploitation pourrait atteindre 450 M€ en 2016 sans mesures énergiques.

Il n'y a pas de fatalité à cette situation : les Trains d'Equilibre du Territoire sont un outil majeur de la solidarité et de l'aménagement dans notre pays, si cette offre est articulée avec les TGV et les TER.

C'est ce qui a conduit le Secrétaire d'Etat aux Transports, à la Mer et à la Pêche à lancer le chantier de la renaissance de ces trains, afin qu'ils retrouvent leur pertinence et leurs clients.

C'est pour cela qu'a été confié à une commission présidée par le député Philippe Duron, composée de parlementaires, d'élus régionaux et d'experts, le soin de formuler, sur la base d'un diagnostic complet, des recommandations pour donner un autre avenir à ces trains. Les conclusions de cette commission ont été rendues le 26 mai dernier. Elles ont été présentées aux commissions compétentes du Parlement, et donné l'occasion d'un débat de fond.

Le Gouvernement imprime aujourd'hui une nouvelle dynamique pour faire renaître cette offre de transports. Droit à la mobilité, solidarité nationale, aménagement du territoire, maîtrise de l'équilibre économique sont les maîtres mots de la démarche du gouvernement.

Cette nouvelle feuille de route permettra de prendre d'ici mi-2016 des décisions complètes et cohérentes concernant l'avenir de ces trains.

A – Le Gouvernement engage l'élaboration d'une nouvelle convention avec SNCF Mobilités pour l'exploitation des Trains d'Equilibre du Territoire

Alors que la convention signée le 13 décembre 2010 entre l'Etat et SNCF Mobilités, et prolongée depuis, s'achève le 31 décembre 2015, **l'Etat engage l'élaboration d'une nouvelle convention avec SNCF Mobilités pour l'exploitation des Trains d'Equilibre du Territoire.**

Cette nouvelle convention doit être élaborée sur des bases refondées. Pour sortir d'une répartition confuse des responsabilités entre l'Etat et SNCF Mobilités, **l'Etat deviendra une autorité organisatrice de plein exercice**, à l'image des autorités organisatrices régionales, en renforçant sa capacité d'expertise et en élargissant le champ de ses décisions, concernant notamment l'offre de transport. **L'Etat pourra ainsi intervenir plus efficacement** auprès des acteurs locaux.

Pour pouvoir jouer pleinement ce nouveau rôle, l'Etat renforce sa capacité à mener à bien ses missions d'Autorité Organisatrice :

- **Les moyens des services en charge des missions d'Autorité Organisatrice des TET au sein du Ministère des Transports sont confortés.** L'organisation s'articule autour d'un service renforcé en administration centrale, appuyé par la mobilisation d'expertises extérieures aux plans juridique, technique ou encore financier, et **d'un réseau de correspondants de haut niveau au sein des services déconcentrés** (DREAL), qui pourront représenter l'Autorité Organisatrice auprès des acteurs locaux.
- **Un Préfet, Monsieur François Philizot, est missionné pour être l'interlocuteur des Territoires et des parties prenantes** concernant les évolutions d'offre et de gouvernance, jusqu'en mai 2016.
- **Un conseil consultatif des Trains d'Equilibre du Territoire est créé**, afin de permettre un dialogue régulier de haut niveau sur l'évolution des TET en présence des Autorités Organisatrices régionales. Il sera présidé par le Secrétaire d'Etat aux Transports, à la Mer et à la Pêche. Ce conseil réunira autour de lui les présidents de région, deux parlementaires désignés par les présidents des assemblées et deux représentants des usagers.

Cette nouvelle convention entre l'Etat et SNCF Mobilités sera conclue pour la période 2016-2020. Elle devra donc offrir les flexibilités nécessaires, pour permettre les évolutions de l'offre TET au cours de cette période.

B – Le service TET doit s'adapter aux nouvelles habitudes de mobilité, en tenant compte de l'offre de transports environnante

Le diagnostic de la commission présidée par Philippe Duron est clair : l'offre TET ne répond plus aux besoins de mobilité des voyageurs et des territoires :

- **Héritée de l'histoire, elle est très hétérogène**, et l'imbrication des offres TET et TER sont préjudiciables à la qualité et à la lisibilité de l'offre ;
- **Les dessertes proposées sur les lignes de jour n'ont pas été adaptées** à l'évolution des habitudes de mobilité ;
- **Le modèle économique actuel des lignes de nuit n'est plus viable ;**
- **Cette inadéquation conduit à un niveau de subventionnement public** dont la croissance n'est pas soutenable pour les finances publiques.

Le Gouvernement a donc décidé d'agir, en concertation étroite avec les Autorités Organisatrices des dessertes régionales TER avec lesquelles les lignes TET sont fortement imbriquées.

Une concertation engagée pour faire évoluer l'offre TET

Le Préfet François Philizot conduira une large concertation avec les Régions :

- **Sa mission, qui s'engage aujourd'hui, sera d'examiner avec les élus régionaux les modalités d'évolution des services TET**, à partir des évolutions d'offre préconisées par la commission. Les meilleures articulations seront trouvées entre les offres de chaque activité et de chaque mode de transport, afin d'exploiter au mieux les services existants ;
- **Cette mission se poursuivra à partir de janvier 2016, avec les nouveaux élus régionaux, afin de disposer des conclusions d'ici mai 2016.** Elles permettront au Gouvernement de prendre les décisions qui s'imposent, à partir d'un travail coordonné avec les autres offres de transports. Toutefois, toute évolution faisant l'objet d'un accord pourra préalablement être mise en œuvre, dans le cadre de la nouvelle convention entre l'Etat et SNCF Mobilités.
- **La SNCF et ses organisations syndicales seront étroitement informées de l'avancement de cette concertation à laquelle elles seront associées.**

Un nouveau modèle pour l'offre TET de nuit

Face au constat d'une offre de nuit également très hétérogène et qui ne répond plus de manière satisfaisante aux besoins des voyageurs (fréquentation en baisse de 25% depuis 2011), il est urgent de donner essor à un nouveau modèle.

L'analyse de la commission a permis d'identifier des lignes indiscutables, en raison de l'absence d'une offre alternative suffisante pour les territoires concernés.

- **Les lignes de nuit Paris-Briançon, et Paris-Rodez / Latour de Carol en font partie et seront donc maintenues** dans le cadre de la prochaine convention entre l'Etat et SNCF Mobilités.

Les autres lignes de nuit desservent des territoires qui bénéficient d'offres alternatives de mobilité de bon niveau, ou qui vont prochainement s'améliorer.

Ainsi, à titre d'exemple :

- **La ligne de nuit Luxembourg/Strasbourg – Nice/Cerbère** sera affectée par la nouvelle offre TGV liée à la mise en service de la 2^e phase de la Ligne à Grande Vitesse Est Européenne en avril 2016, qui améliorera fortement la desserte ferroviaire du Grand Est.
- **La ligne de nuit Paris-Tarbes-Hendaye-Irun** sera affectée par la nouvelle offre TGV liée à la mise en service de la Ligne à Grande Vitesse Sud Europe Atlantique en juillet 2017, qui améliorera fortement la desserte ferroviaire du Sud Ouest, avec des temps de parcours TGV vers Paris réduits d'une heure.

La nouvelle convention entre l'Etat et SNCF Mobilités devra donc tirer les enseignements de la diminution régulière de la fréquentation de ces lignes.

La concertation menée sous l'égide du Préfet François Philizot prendra en compte ce champ de réflexion et proposera des schémas alternatifs en liaison avec toutes les parties prenantes.

C – Le Gouvernement s’engage pour l’amélioration de la qualité du service et le renouvellement du matériel roulant

Le confort et la qualité du service sont des attentes légitimes des voyageurs. C’est un facteur majeur de l’attractivité de l’offre des Trains d’Equilibre du Territoire. Cet avantage compétitif du train, où le voyage correspond pleinement à un temps pour soi, doit être renforcé.

Le Gouvernement s’engage donc dans le renouvellement du matériel roulant des Trains d’Equilibre du Territoire, dont l’ancienneté et l’obsolescence constituent des handicaps majeurs de confort et de performance :

- **Le parc de matériel roulant des lignes structurantes de l’offre TET sera entièrement renouvelé d’ici 2025, pour un montant d’investissement d’environ 1,5 milliard d’euros. L’engagement d’une telle opération d’acquisition interviendra d’ici fin 2015.** Les nouvelles rames offriront un confort adapté aux longues distances et tous les services utiles à bord, pour faire du voyage un temps utile et plaisant.
- **L’acquisition de 34 rames neuves est d’ores et déjà en cours pour un montant de 510 M€.** Ces rames seront déployées à partir de fin 2016, selon des modalités qui seront définies d’ici mi-2016, suite à la concertation avec les Régions sur les évolutions d’offre TET de jour.

L’accès à internet doit être amélioré pour les voyageurs à bord des trains et dans les gares:

- **Le Gouvernement a prévu des obligations d’extension de la couverture des lignes ferroviaires dans l’attribution de nouvelles fréquences** aux opérateurs mobiles d’ici fin 2015.
- **Il soutient également la démarche de partenariat entre SNCF et les opérateurs mobiles visant à améliorer la couverture des trains du quotidien d’ici fin 2016,** et veillera à la prise en compte des Trains d’Equilibre du Territoire dans cette démarche.

L’Etat investit par ailleurs lourdement dans la modernisation des infrastructures ferroviaires, en particulier dans le cadre de la nouvelle génération des contrats de plan Etat-Régions, pour la plupart signés ou sur le point de l’être. **Ce sont ainsi 2 milliards d’euros que l’Etat investira entre 2015 et 2020, en lien avec SNCF Réseau et les collectivités partenaires, dont l’essentiel concerne l’amélioration du réseau existant emprunté par les Trains d’Equilibre du Territoire.**

Enfin, la nouvelle convention entre l’Etat et SNCF Mobilités doit placer le voyageur au cœur des décisions. Elle devra mettre l’accent sur l’incitation de SNCF Mobilités à l’amélioration de la qualité du service, en tenant compte de la perception de celle-ci par les voyageurs. La ponctualité sera bien sûr au cœur des préoccupations, ainsi que l’information des voyageurs. Il sera par ailleurs indispensable pour SNCF Mobilités de mener une politique commerciale dynamique pour relancer l’attractivité des TET.